

FACTURE N° 10.

KAGEMERA Wenceslas  
 B.P. 11  
 GITARAMA  
 Compte N° 40256 B.C.R.

18.100/50302  
 73 21 11 88  
 21 11 88

Ediction  
*[Signature]*

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Présidence de la République (Service Central de Renseignements) à Kigali doit une somme de DIX SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS RWANDAIS (17.690FRWS.) à Monsieur KAGEMERA Wenceslas pour avoir transporté Monsieur MUNYANGANGO James, Responsable du SRP, de Gitarama, à bord de son véhicule personnel suivant les détails ci-après:-

Plaque: BB 0063  
 Type de véhicule DATSUN.  
 Puissance: 9CV.

DATE	: DEPLACEMENTS	: DISTANCE	: TAUX	: TOTAL
14/2/84	: Gitarama-Nyakabanda et circulation : locales.	: 155KM.	: 58fr:	: 8.990FRWS.
21/3/84	: Gitarama-Nyanza et circulations : locales.	: 150KM.	: 58fr:	: 8.700FRWS.
TOTAL		: 305KM.	: 58fr:	: 17.690FRWS.

CERTIFIE GENCIRE ET VERITABLE ET ARRÊTE A  
 LA SOMME DE DIX SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS. (17.690 FRWS).  
 Fait à Gitarama, le 29 mai 1984.

Pour le transport  
 KAGEMERA Wenceslas.

*[Signature]*

Pour conforme  
 Le Responsable  
 MUNYANGANGO James

*[Signature]*  
 14/11/84



Visa du Secrétaire Général du  
 Service Central de Renseignements  
 Monsieur NDUWAYEZU Augustin.

*[Signature]*

Visa de l'Inspection Générale  
 DES FINANCES  
 N° 25 NOV. 1988

REPUBLIQUE RWANDASIE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

BUDGET : 0  
EXERCICE : 1988  
IMPUTATION : 48 401 513 03

- 0 -

REQUISITOIRE

Le Transporteur..... *KAGAMEZA Wenceslas* .....  
Résidant à..... *B.P. 11 Gatanika* ..... Préfecture de..... *Gatanika* .....  
est prié de transporter Monsieur (s)..... *Munyambanga Jeanne* .....  
.....  
..... (1)

Motif de voyage..... *Service* .....  
Se rendant de..... *Gatanika* ..... à..... *son lieu* ..... (2)  
DISTance de..... *205* ..... kms à..... *58* ..... frw le Km soit..... *47 690 F -* .....  
Arrêté à la somme de..... *Sept mille six cent cinquante* .....  
.....

Fait à..... *Gatanika* ..... le..... *10/9/88* .....

MINISTRE DES  
Affaires  
Extérieures et  
Coopération

Le Gestionnaire de Crédits

Le Sous-Gestionnaire des Crédits

Le Comptable de Préfecture

*Rwiyazore*

- (1) Qualification du Fonctionnaire ou de l'Agent
- (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée, ne pas omettre de mentionner entre parenthèses aller et retour.
- (3) Montant en toutes lettres
- (4) Biffer les mentions inutiles.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES DE L'INSPECTION GENERALE  
Kigali, le *10* NOV. 1988

*0*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

Kigali, le

ORDRE DE MISSION N° .....

Monsieur .....

Fonctionnaire du Gouvernement à la Présidence de la République  
(Service Central de Renseignements), se rend en mission à .....

Durée de mission .....

Date de départ .....

Date de retour .....

Le Chef de Service :

NEARAMBA Anastase  
Chef du Personnel et Gestion

*[Signature]*

NDUWAYEZU Augustin

Secrétaire Général du Service  
Central de Renseignements

*[Signature]*

.....  
.....  
.....

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

Kigali, le

ORDRE DE MISSION N° .....

Monsieur MUNYANGANA James .....

Fonctionnaire du Gouvernement à la Présidence de la République  
(Service Central de Renseignements), se rend en mission à NYANZA .....

Durée de mission 1 jour .....

Date de départ 21/3/84 .....

Date de retour 21/3/84 .....

Le Chef de Service :

NEPADAMBA Amatoro  
Chef du Personnel et Gestion

*[Signature]*

MAIRIE DE KIGALI  
RUE DE LA PAIX  
KIGALI

NDUWAYEZU Augustin

Secrétaire Général du Service  
Central de Renseignements

*[Signature]*